

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-9, document 1, pages 71 et 72

Préambule :

Dans le cadre de ses activités de recherche AR101 et AR116, SCGM annonce qu'elle analysera différentes technologies, dont les unités de toit modulaires (AR101) et les systèmes d'unités de toit modulantes (AR116).

Question :

30.1 Veuillez différencier ces deux technologies.

Réponse :

30.1 Il n'y a pas de différence, il s'agit de la même technologie. On devrait d'ailleurs lire pour le programme AR116, système d'unités de toit «modulaires », et non «modulantes ». Le premier projet de recherche vise à analyser le fonctionnement de l'appareil et son amélioration technique, tandis que l'autre vise à développer un programme de partenariat et de démonstration pour cet appareil.